

# Constitution des Conseils de Zone

## Olympiade 2018-2022

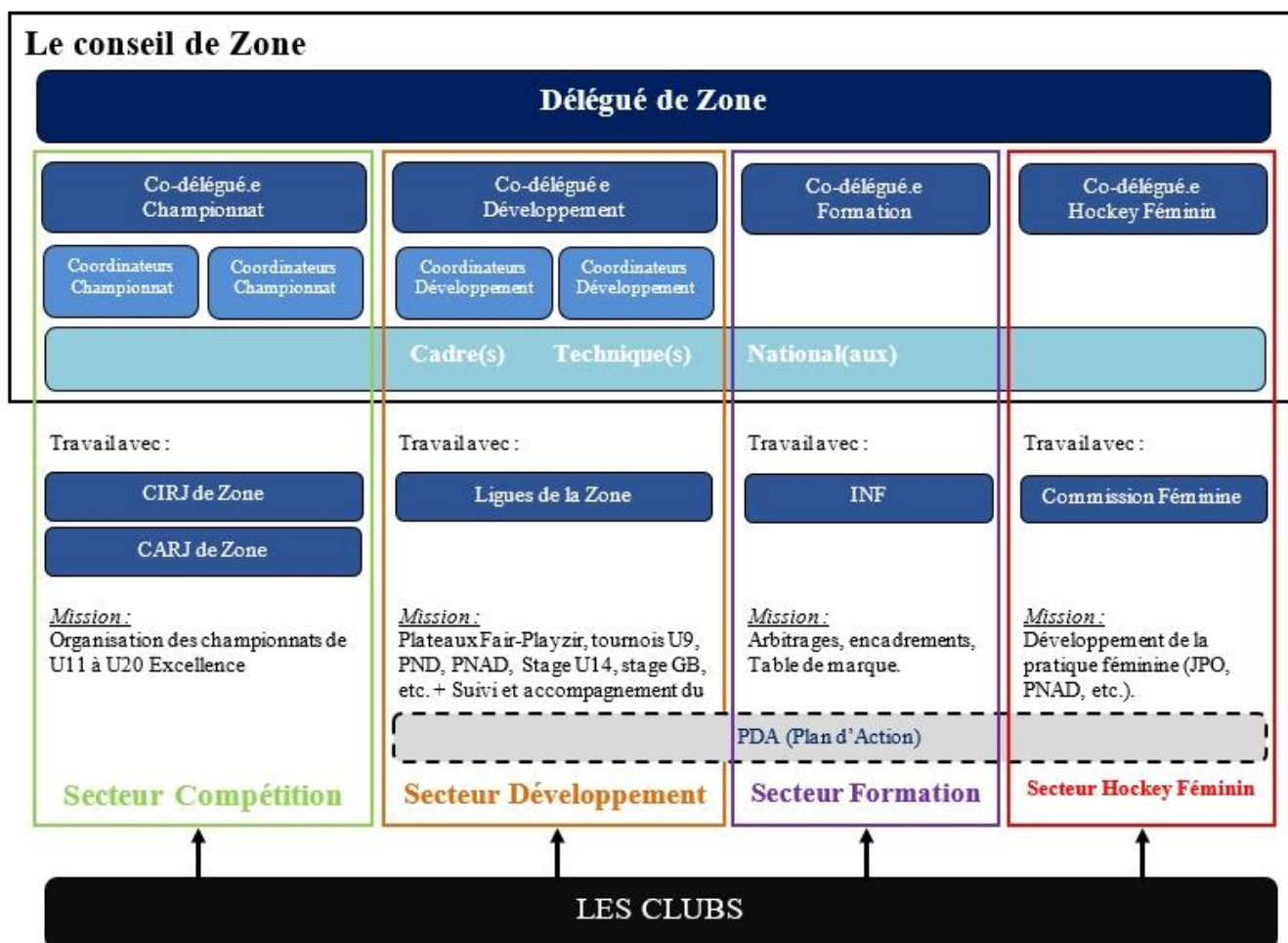
### • Qui pilote la Zone ?

L'activité de la zone est gérée par un conseil de zone :

- le (la) délégué(e) de zone,
- le (la) co-délégué(e) développement,
- le (la) co-délégué(e) compétitions,
- le (la) co-délégué(e) formations,
- le (la) co-délégué(e) hockey féminin.

Vous trouverez l'ensemble des fiches missions dans les annexes, à la suite de ce document.

Ces cinq personnes, complétées des cadres techniques de chaque groupement de ligue de la zone, composent le conseil de zone. Pour l'ensemble de ces missions, pour coordonner l'activité des zones et pour veiller à la bonne cohérence des décisions, les zones s'appuieront sur la **Commission d'Organisation des Compétitions et du Développement (C.O.C.D.)**.



## Conditions de nomination

### • Quelle est la procédure ?

Les conseils de Zone sont nommés pour une période de quatre ans après chaque olympiade d'hiver.

Un appel à candidature sera lancé à l'initiative de la F.F.H.G. pour que des listes de cinq noms (le délégué et ses co-délégués) soient envoyées à la Commission d'Organisation des Compétitions et du Développement (C.O.C.D.) : [b.bilet@ffhg.eu](mailto:b.bilet@ffhg.eu).

La fiche de présentation, ci-après, permettra à chaque liste candidate de renseigner nom, coordonnées, liens avec le hockey sur glace et Ligue régionale d'appartenance de chacun des membres qui vont la composer. Tout candidat isolé souhaitant s'investir sur un poste est invité à prendre contact avec Benjamin BILET ([b.bilet@ffhg.eu](mailto:b.bilet@ffhg.eu)).

La COCD se réservera le droit d'élargir la concertation en sollicitant l'avis sur les candidatures parvenues, de chaque ligue régionale de la zone et/ou des clubs d'appartenance des candidats. La COCD présentera ensuite l'ensemble des listes et avis au comité directeur de la F.F.H.G. pour validation.

### • Quel calendrier ?

L'ensemble des candidatures devra parvenir à la COCD au plus tard le dimanche **20 mai 2018**. La COCD consultera ensuite les Ligues pour avis. La COCD transmettra l'ensemble des candidatures et avis au Comité Directeur de la F.F.H.G. qui nommera les délégués de Zone et co-délégués lors de la réunion du comité directeur qui aura lieu après l'Assemblée Générale du 17 juin 2018. Enfin, la COCD communiquera les listes retenues à l'ensemble des clubs et Ligues.

### • Qui peut postuler ?

Tous les titulaires d'une licence F.F.H.G. ayant atteint l'âge de la majorité légale peuvent être candidats à la nomination au poste de délégué(e) de zone ou de co-délégué(e), excepté :

- Les personnes non à jour de leur licence ;
- **Pour le poste de délégué(e) de Zone : Les personnes disposant d'un mandat au sein d'un bureau directeur de ligue régionale et/ou de Comité Départemental ;**
- Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

### • Quels critères de choix ?

Le comité directeur de la Fédération Française de Hockey sur Glace déterminera son choix à partir des avis émis par la COCD et, le cas échéant, par les Ligues et/ou les clubs.

Il est préférable que les listes présentées soient représentatives du territoire de la zone.

**Liste candidate pour le conseil de la Zone .....**

**Renseignements : Candidat au poste de délégué(e) de zone**

Nom : ..... Prénom : .....  
 N° de licence : ..... Ligue régionale d'appartenance : .....  
 Adresse mail : ..... N° de téléphone : .....  
 Mandat présent ou passé de Président de club et/ou de ligue affiliés FFHG (préciser les dates) :  
 .....  
 .....

**Renseignements : Candidat au poste de co-délégué(e) développement de zone**

Nom : ..... Prénom : .....  
 N° de licence : ..... Ligue régionale d'appartenance : .....  
 Adresse mail : ..... N° de téléphone : .....  
 Mandat présent ou passé de Président de club et/ou de ligue affiliés FFHG (préciser les dates) :  
 .....  
 .....

**Renseignements : Candidat au poste de co-délégué compétitions de zone**

Nom : ..... Prénom : .....  
 N° de licence : ..... Ligue régionale d'appartenance : .....  
 Adresse mail : ..... N° de téléphone : .....  
 Mandat présent ou passé de Président de club et/ou de ligue affiliés FFHG (préciser les dates) :  
 .....  
 .....

**Renseignements : Candidat au poste de co-délégué(e) formation de zone**

Nom : ..... Prénom : .....  
 N° de licence : ..... Ligue régionale d'appartenance : .....  
 Adresse mail : ..... N° de téléphone : .....  
 Mandat présent ou passé de Président de club et/ou de ligue affiliés FFHG (préciser les dates) :  
 .....  
 .....

**Renseignements : Candidat au poste de co-délégué(e) hockey féminin de zone**

Nom : ..... Prénom : .....  
 N° de licence : ..... Ligue régionale d'appartenance : .....  
 Adresse mail : ..... N° de téléphone : .....  
 Mandat présent ou passé de Président de club et/ou de ligue affiliés FFHG (préciser les dates) :  
 .....  
 .....

A ....., le .....

Signatures des 5 candidats :

--	--	--	--	--

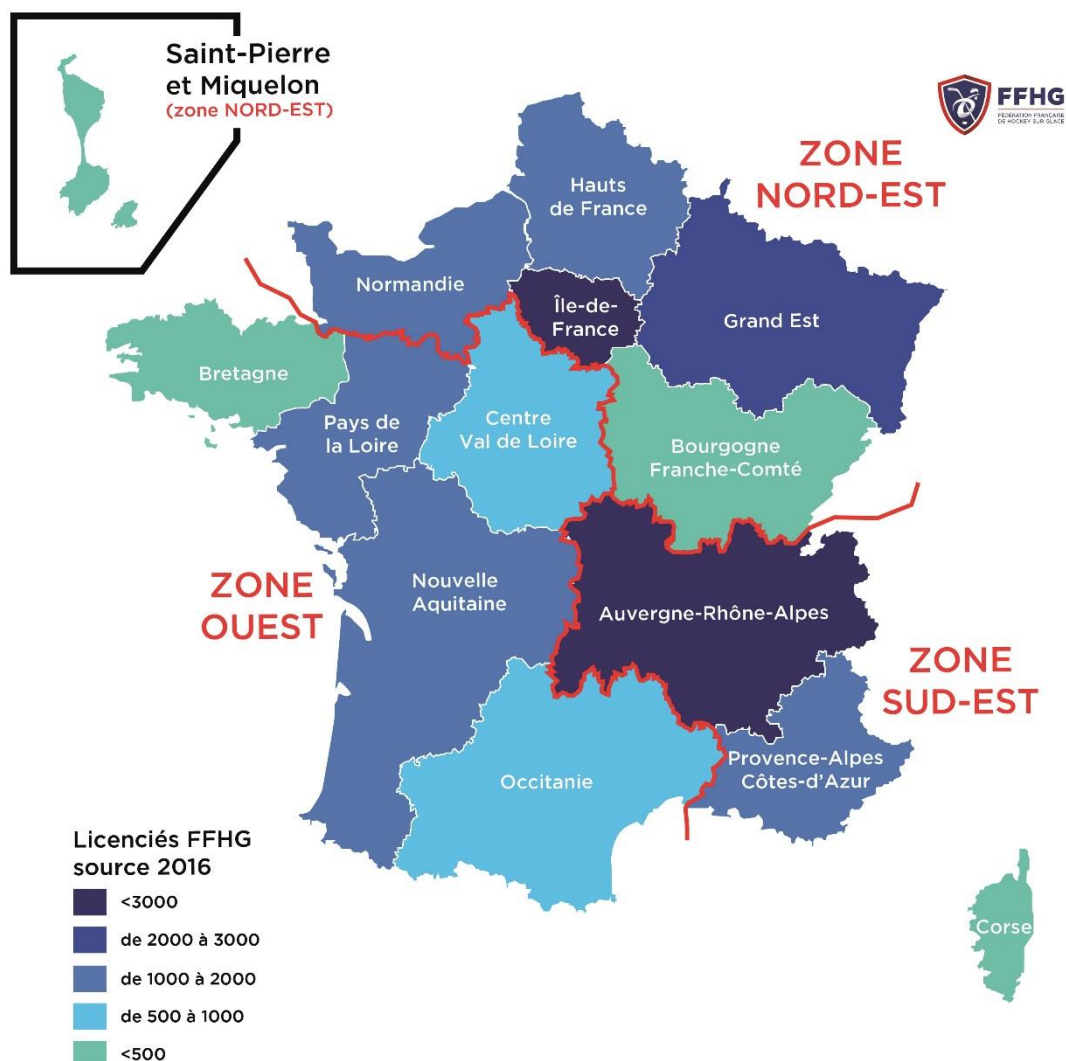
Pour toutes précisions, contacter Benjamin BILET, référent fédérale COCD à la FFHG, au 01 85 76 49 18 ou par mail : [b.bilet@ffhg.eu](mailto:b.bilet@ffhg.eu)

## Annexe 1 : Fiche mission Délégué de Zone

### Qu'est ce qu'une Zone ?

La Fédération française de Hockey sur Glace (F.F.H.G.) a divisé son territoire d'intervention en trois « Zones » afin de faciliter l'organisation des compétitions de catégories mineures dans la recherche d'un intérêt sportif mais aussi de développement. Ces « Zones » sont des commissions fédérales dont les principales missions sont :

- Organiser et coordonner les compétitions et manifestations retenues dans ce cadre ;
- Proposer différentes formules de championnats et de tournois régionaux et/ou interrégionaux jusqu'à la catégorie U22 (hors championnats Elite);
- Appliquer et coordonner les plans de développement et de détections nationaux féminins et masculins de la F.F.H.G. ;
- Organiser et coordonner la formation de niveau club
- Organiser et coordonner les actions de développement du hockey féminin



### Pourquoi un délégué de Zone

Le délégué de Zone doit :

- Représenter la Fédération sur la Zone concernée.
- Assurer l'organisation de la Zone.
- Coordonner le fonctionnement des compétitions, des actions de développement, de formation et de hockey féminin au sein de la Zone.

### En pratique ...

- Nommer les co-délégués compétitions, développement, formations et hockey féminin et valider les coordinateurs de chaque territoire.
- Organiser les réunions de Zone (en présence des présidents de ligues et clubs) et du conseil de Zone.
- Veiller au respect du calendrier type élaboré par la COCD notamment concernant la tenue des réunions de développement, formations et de calendrier.
- Coordonner et valider les championnats (gestion des recettes, conventions d'associations, litiges...) en s'appuyant sur le co-délégué compétitions.
- Pouvoir évaluer les actions nationales de détection et de formation en s'appuyant sur les co-délégués développement et formations.
- Pouvoir évaluer les actions nationales de développement de la pratique féminine en s'appuyant sur les co-délégués hockey féminin.
- Ordonner les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la Zone (frais administratifs, médailles, note de frais...) et valider les notes de frais des bénévoles de la Zone.
- Suivre l'exécution des pénalités en s'appuyant sur le co-délégué compétitions et s'assurer du paiement des sanctions financières.
- Mettre en banque les recettes issues des championnats.
- Présenter à la COCD les demandes d'associations des clubs de la Zone.

### Vos outils :

- Un calendrier type
- Un compte bancaire de zone pour les frais de fonctionnement
  - Un suivi en ligne du compte bancaire
- Un permanent fédéral à disposition pour toute question

## Annexe 2 : Fiche mission co-délégué compétitions de Zone

### Ce qu'il faut retenir

Le co-délégué.e compétitions doit :

- Assurer la bonne organisation générale des compétitions sur la Zone à partir des décisions du conseil de Zone validées par la COCD
- Conseille le délégué de Zone pour tout choix relatif aux compétitions

### En pratique

- S'assurer du respect du règlement des activités sportives fédérales et des éventuels aménagements/dérogations validés par la COCD, uniformément sur l'ensemble de la Zone
- Organiser les réunions de calendrier lorsqu'elles se déroulent à l'échelle de Zone
- Veiller à la bonne tenue des réunions de calendrier de groupement de ligues
- Participer à l'élaboration des formules de championnats avec les cadres techniques nationaux
- Prendre connaissance des sanctions (CIRJ et commission discipline) et s'assurer du règlement de ces sanctions sur l'ensemble de la Zone
- Participer aux réunions de conseil de Zone
- Tenir un état du suivi des pénalités financières suite aux sanctions CIRJ

### Vos outils

- Un calendrier type
- Des réunions de zone
- Un site internet de zone
- Un permanent fédéral

## Annexe 3 : Fiche mission co-délégué développement de Zone

### Ce qu'il faut retenir

Le co-délégué.e développement doit :

- Assurer le suivi des actions de développement organisées par les ligues régionales (financier et qualitatif)
- S'assurer de la bonne organisation du plan national de détection
- Accompagner les coordinateurs développement et les ligues régionales dans l'organisation administrative et financière des actions de développement
- Valider les plans d'actions avant l'envoi à la FFHG

### En pratique

- S'assurer du respect des modalités d'organisation des actions de développement fédérales sur l'ensemble de la Zone
- S'assurer de la bonne tenue des réunions de groupements de ligue et de la réalisation des plans d'action
- Participer aux réunions du conseil de Zone
- Conseiller les coordinateurs développement sur la mise en place des actions de développement et les relations entre ligues régionales
- Réaliser un bilan sportif et financier des actions ayant eu lieu sur la Zone
- Faire le lien entre les ligues régionales rencontrant des difficultés (organisationnelles, financières, administratives) et la Fédération
- Pouvoir évaluer, avec l'apport du CTN et le responsable formation arbitres, les actions de développement réalisées sur le territoire
- Accompagner le délégué de Zone dans l'organisation des actions nationales de détection et de formation ayant lieu sur la Zone

### Vos outils

- Un calendrier type
- Des réunions de zone
- Un site internet de zone
- Un permanent fédéral

## Annexe 4 : Fiche mission co-délégué formation de Zone

### Ce qu'il faut retenir

Le co-délégué.e formations doit :

- Assurer le relai entre l'INF, les clubs, les ligues régionales, la Zone et les CTN en ce qui concerne les formations
- S'assurer de connaître l'ensemble des dispositifs de formation en place et ceux en construction
- Accompagner, au sein de la Zone, les ligues régionales dans l'organisation administrative et financière des actions de formation
- Participer à l'élaboration du plan d'actions
- Informer les licenciés, les clubs et toute personne s'intéressant aux formations destinées aux bénévoles ou aux professionnels

### En pratique

- Etre en lien avec les représentants de l'INF et échanger régulièrement sur le contenu des formations
- S'assurer de la mise en place du module A, de la table de marque et du niveau « B » d'arbitrage (nouvelle formule)
- Construire un calendrier de formation proposé par la Zone et la ligue
- Etablir un prévisionnel et un bilan qualitatif et financiers des actions de formation
- Veiller à ce que l'information soit inscrite sur les sites des ligues, de la Zone et de la FFHG.
- Participer aux réunions du conseil de Zone aux côtés des Co délégués compétition et développement
- Informer, conseiller et guider sur les parcours de formation
- Participer à la formation continue Nationale des entraîneurs
- Etre invité aux réunions COCD, INF (en présence ou à distance)

### Vos outils

- Un calendrier type
- Des réunions de zone
- Un site internet de zone
- Un permanent fédéral



## Annexe 5 : Fiche mission co-délégué Hockey Féminin de Zone

### Ce qu'il faut retenir

Le ou la co-délégué.e Hockey Féminin doit :

- Suivre et aider à la mise en œuvre des actions qui concernent les projets portés par la commission féminine de hockey
- S'assurer de connaître l'ensemble des dispositifs portés par la commission féminine et ceux en construction

### En pratique

- Accompagner et aider l'organisation des journées portes ouvertes organisées par les clubs ou les ligues : Inciter les ligues et des clubs à organiser une JPO durant la saison sportive : incitation, conseil, participation, retour d'expérience.
- Accompagner et aider l'organisation des actions organisées dans le cadre du PNAD : programmation du calendrier en lien avec le CTN, suivi administratif des actions, membre de l'équipe d'organisation, etc.
- Identifier un réseau composé de femmes désireuses de s'impliquer dans le hockey féminin dans les différents secteurs (techniques, arbitrage, table de marque, dirigeant, etc.) et animation de ce réseau en collaboration avec la commission féminine.
- Contribuer au rayonnement des femmes impliquées en hockey sur glace : Faire remonter toute information, article de presse, projet qui mettent à l'honneur des femmes dans leur implication au sein du hockey, mais également toutes les actions novatrices en lien avec les femmes et le hockey.

### Vos outils

- Un cahier des charges JPO
- Un cahier des charges PNAD
  - Un calendrier type
  - Des réunions de zone
- Un site internet de zone
- Un permanent fédéral